

LE PRÉCURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

Le PRÉCURSEUR donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les journaux de Paris. — On s'abonne : à LYON, rue St-Dominique, n.° 40 ; à PARIS, chez M. Placide JUSTIN, rue St-Pierre-Montmartre, n.° 45. — PRIX : 16 fr. pour 3 mois ; 32 fr. pour 6 mois ; 64 fr. pour l'année ; hors du dép.^t du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.

Lyon, 15 mai 1832.

Des Intérêts matériels.

Le *Courrier de Lyon* publie aujourd'hui sous ce titre un article qui commence par cette exclamation singulière : *Quand donc en finirons-nous avec les discussions de principes ?*

Nous voudrions bien savoir quelle matière il est possible de traiter sans y mêler des questions de principes. Nous serions curieux de connaître un ingénieur qui se passerait de mathématiques, un architecte qui repousserait l'usage des triangles, un algébriste qui dédaignerait les formules.

Quant à nous, il nous semble qu'en politique il est impossible d'en finir avec les principes, à moins qu'on ne veuille en finir avec la conscience, avec le bon sens, avec l'expérience de l'histoire. Nous voulons les principes partout, les théories en tout, parce que les principes et les théories sont l'ordre et la vérité. Nous dirions volontiers comme un orateur calomnié : *Périssent les colonies, périsse le monde plutôt qu'un principe !* si le monde pouvait se perdre par la vérité, si, au contraire, les principes ne devaient pas toujours sauver le monde.

Voilà pourquoi nous acceptons avec orgueil le nom de *radicaux* qu'on nous donne comme une injure ; voilà pourquoi nous espérons dans l'avenir, pourquoi nous ne nous laissons pas aller au découragement à la vue des erreurs et des lâchetés de conscience qui, de toutes parts, souillent nos yeux ; pourquoi enfin nous mourions contents et pleins de confiance dans les promesses du tems, quand même notre vie tout entière se passerait sans amener la réalisation de nos vœux.

Il est de bon ton aujourd'hui, dans un certain monde, de déclamer contre les théories, et en effet cela est commode pour les gens qui n'ont pas assez de vertu ou de talent pour s'en former de précises et d'invariables. Il est commode pour les hommes qui ne se sont pas donnés la fatigue de l'étude et de la réflexion de traiter ceux qui ont eu plus de courage et de patience comme des enfants tout infatués de leurs rêves de collège. C'est un beau rêve que celui qui échauffait Bailly sur l'échafaud, que celui qui fit garder à Bories son terrible secret jusque sous le fer du bourreau, que celui qui a guidé la grande vertu de Lafayette au travers de toutes les épreuves d'une existence séculaire.

On fait là-dessus des phrases sonores : on se moque des utopistes, on prononce avec beaucoup de sérieux le mot d'*intérêts matériels*, et l'on croit avoir fait merveille quand on a répondu *chemin de fer* à celui qui vous parle des droits du peuple.

Certes ce n'est pas nous, qui avons plaidé et qui plaiderons tous les jours avec une opiniâtreté si malheureuse la cause des classes nombreuses, ce n'est pas nous qui repousserons la discussion des améliorations matérielles. Il nous semble même, si notre mémoire ne nous trompe, que c'est nous qui les premiers avons parlé d'introduire l'économie politique dans la politique, qui avons conjuré le pouvoir de détruire la cause des émeutes, où les journaux ministériels ne voyaient que des factieux, en détruisant la misère qui nous en semble la source véritable et l'aliment le plus habituel. — Mais en tout cela nous ne voyons que des *principes*.

Nous nous croirions même très-heureux si nous sommes parvenus à amener nos adversaires sur ce terrain ; nous les y suivrons toutes les fois qu'il leur plaira d'y entrer, et nous le leur prouvons en saisissant avec empressement l'occasion qu'ils nous offrent maintenant d'examiner sous ce rapport la conduite du gouvernement.

Nous ne sommes pas assez passionnés pour accuser le juste-milieu de vouloir la misère du peuple pour le plaisir de voir le peuple souffrir. Nous croyons que ce parti désire réellement le soulagement des classes pauvres ; mais nous sommes convaincus, premièrement, qu'il le désire par des moyens mauvais ; en second lieu, que sa bonne volonté est paralysée par le vice des institutions sous lesquelles nous vivons, institutions dont le dernier résultat est de placer les intérêts d'une classe en hostilité avec ceux de la nation entière, de concentrer tous les pouvoirs aux mains de ceux qui déjà possèdent tous les avantages sociaux.

Parce que M. d'Argout, dont nous avons toujours loué les intentions, a présenté une loi empreinte véritablement d'un esprit progressif, il est devenu de mode, dans le petit monde du juste-milieu, d'attribuer au gouvernement des vues très-populaires : nous sommes bien aises d'y regarder d'un peu plus près quand il s'agit

d'un objet aussi grave. A nos yeux, en effet, l'amélioration du sort des classes pauvres est tout ou presque tout ; et après l'avoir dit si souvent, nous avons presque honte de le répéter encore. Que seraient nos théories si elles n'avaient pas ce résultat pour dernier but ? — Mais nous ne bornons pas, comme le *Courrier de Lyon*, notre ambition aux besoins matériels du peuple ; nous croyons le peuple digne d'être traité avec plus de respect qu'un troupeau de porcs qu'on engraisse ; nous voulons qu'outre son bien-être matériel, on soigne aussi un peu son intelligence et sa moralité ; or, nous sommes persuadés que le juste-milieu souhaite à la fois le bien-être et l'abrutissement du peuple. — Nous le disons nettement comme nous le pensons et comme le prouve l'article du *Courrier de Lyon*, malgré son raisonnement entortillé.

Le juste-milieu s'imagine que nous sommes bien embarrassés quand il nous pose l'hypothèse d'un despote de génie succédant au régime de faiblesse cupide et lâche sous lequel languit la France. — C'est une erreur : nous croyons que l'absolutisme est désormais impossible ; mais nous préférons de beaucoup le despotisme du *plus capable*, si sa capacité nous était garantie par les *faits* comme l'était celle de Napoléon, au règne exclusif d'une classe, quelle qu'elle soit, démocratie ou aristocratie. La raison en est simple : c'est que le *plus capable* juge équitablement entre les divers intérêts qui composent la société à la tête de laquelle il est placé et qui vit de sa vie, tandis qu'une *classe* est à la fois juge et partie et s'attribue sans façon tous les bénéfices de l'ordre politique. — Ainsi, Charlemagne et Louis XI furent politiquement de bons rois, tandis que la féodalité fut toujours oppressive. Ainsi, Napoléon poussa loin le système de la prééminence des capacités, tandis que le juste-milieu prend un soin exclusif de la propriété.

Si donc nous réclamons contre l'ordre actuel des choses, c'est qu'une *classe* seule en profite ; c'est qu'une classe seule est représentée, et que toutes les lois sont faites en vue de la propriété et non de la capacité.

En nous rappelant à tout propos la part malheureuse que plusieurs orateurs de l'opposition ont prise à la discussion de la dernière loi des céréales, le juste-milieu croit nous couvrir de confusion : il ne fait qu'appuyer notre thèse, que confirmer nos principes ; car le propre caractère de la vérité est de trouver partout des preuves, même dans les faits en apparence les plus contradictoires. MM. Demarçay et Laurence, par leur opposition anti-populaire au projet ministériel, ont donné la plus éclatante démonstration du vice de notre loi d'élection. Orateurs libéraux, leur libéralisme s'est vu étouffé sous les intérêts du propriétaire, du censitaire à 500 fr. Des députés prolétaires n'auraient point commis la même erreur, puisque c'est de leur intérêt même qu'il se serait agi. — Car enfin, pourquoi un propriétaire représenterait-il un prolétaire ? — Il ne le peut pas plus qu'un ouvrier ne pourrait représenter un banquier dans la discussion de l'amortissement.

Lorsque nos lois politiques auront été faites et coordonnées suivant un système vraiment moral, lorsque la capacité sera regardée comme un droit ; lorsque tout homme, prolétaire ou propriétaire, sera exclu de la représentation s'il n'apporte un titre d'intelligence ou de travail, alors les avantages seront équitablement répartis ; alors les propriétaires ne feront pas des lois à leur profit exclusif ; alors les intérêts de l'industrie, c'est-à-dire du travail et de l'intelligence seront véritablement garantis. Jusque-là la société ne sera qu'une organisation régulière du pillage d'une classe par une autre, pillage protégé par des lois et gravement décoré du nom d'ordre public.

Voyons-donc ce qu'a fait le juste-milieu pour ces intérêts matériels dont il paraît maintenant si louablement préoccupé.

La presse libérale demandait que la propriété oisive fût de plus en plus grevée des charges sociales : c'était là le premier pas dans un système réellement progressif ; c'était la base du nouvel ordre économique que tous les esprits éclairés appellent à grands cris : — le juste-milieu a dégreuvé la propriété oisive des centimes additionnels. — Est-ce la faute de la presse libérale ?

La presse demandait qu'on appliquât à soulager les classes pauvres les millions employés à alimenter l'agiotage : — le ministère a plaidé avec une espèce de fureur pour le maintien de l'amortissement qui n'est, après tout, qu'une caisse de cautionnement pour 15 ou 20 banquiers. — Est-ce la faute de la presse libérale ?

La presse libérale demandait qu'on supprimât l'impôt du sel : le ministère l'a conservé, pour jeter à la liste civile l'argent que l'Etat prélève sur cette denrée de première nécessité. Est-ce notre faute ?

La presse voulait qu'on modifiât la loi sur l'impôt des boissons. Cette loi est restée ce qu'elle était. — Est-ce notre faute ?

La presse demandait avec instance une loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, qui aurait secondé et enfanté d'immenses entreprises industrielles : est-ce sa faute si on a été plus pressé de faire voter par les chambres des fonds de police et des lois persécutrices contre les réfugiés politiques ?

La presse implorait la suppression de la loterie, contre laquelle l'opposition de la restauration, c'est-à-dire les mêmes hommes qui nous gouvernent aujourd'hui, firent tant et de si beaux discours : — est-ce la faute de la presse si l'on a mieux aimé garder la loterie et donner à la liste civile l'argent ainsi escroqué au petit peuple ? — Pour citer un fait qui nous touche de près, est-ce notre faute si après les immenses malheurs de Lyon on n'a pas pu se résoudre à nous ôter cette *roue* qui emporte les plus précieuses économies de nos ouvriers et qui ruine leur moralité non moins que leur bourse ?

Au nom du Ciel ! qu'a donc fait ce gouvernement que vous vantez sans cesse, qu'a-t-il fait pour le peuple ? Qu'a-t-il amélioré ? son sort matériel ? son intelligence ? sa moralité ? — Répondez ?

En résumé, nous le dirons encore une fois, pendant deux longues années, avec la nation la plus dévouée, avec près de *trois milliards* d'impôts ou d'emprunts, ce gouvernement a enrégimenté et soldé des sergens et des agens de police, et publié des articles dans la *France Nouvelle* et le *Nouvelliste*, articles commentés à la tribune avant ou après l'impression, par MM. Périer, Barthe ou Montalivet ? — C'est à cela, en définitive, que se bornent les travaux de ces grands hommes.

Pour revenir au *Courrier de Lyon*, qui nous invite d'un ton doctoral à nous occuper d'économie politique et de travaux publics, nous le prions de se souvenir que nous avons traité ces matières un peu plus souvent que lui, et nous le supplions de remarquer que nous ne l'avons guère fait sans que lui ou ses amis nous accusassent de vouloir amener le peuple contre la propriété, ce qui prouve au moins que le peuple n'est pas très-convaincu du dévouement du juste-milieu aux intérêts des masses. Cela ne nous empêchera nullement de revenir fréquemment sur un sujet que nous pouvons avoir étudié avec des lumières insuffisantes, comme nous en accuse le *Courrier*, mais sur lequel nos intentions ne sont aucunement douteuses, aux yeux du peuple et même aux yeux du juste-milieu.

Ans. P.

Si le 7 août, lorsque la royauté fut si promptement *bâclée*, un homme se fût levé, qui, par instinct de l'avenir, eût demandé qu'entre la nation et le nouveau roi se dressât un bail par clauses et conditions, beaucoup de libéraux auraient hué cet homme comme un mauvais citoyen. Si, pour justifier ses défiances, il eût prédit qu'avant deux ans les conquêtes de la révolution de juillet seraient anéanties, que l'institution de la garde nationale mourrait étouffée législativement et ministériellement, que les franchises communales seraient à refaire, que nous n'aurions ni loi départementale, ni instruction populaire, ni responsabilité ministérielle, que le système d'impôt resterait intact, que la presse subirait un régime de persécution d'autant plus irritant qu'on lui devait tout, que le sang des citoyens coulerait comme à plaisir sous les poignards de la police et le sabre des soldats, que le drapeau blanc oserait insulter les trois couleurs, que l'émeute leverait en tous lieux la tête, enfin, que la France de juillet, déflorée par son gouvernement, tomberait plus bas dans l'esprit des nations qu'elle ne fit sous le sceptre de la branche aînée, certes si cet homme eût prédit tout cela, la plupart de ceux qui suivent aujourd'hui la bannière du juste-milieu l'eussent fait conduire à Charenton, et pour tant ce parti, depuis le 15 mars, ne fait que défendre et accomplir ce qu'il eût considéré alors comme le produit d'une imagination malade.

Mais, en fait de bonne foi, le juste-milieu possède l'esprit de sophisme et l'effronterie du mensonge ; or, les raisons ne lui manquent pas pour justifier son détestable ouvrage : il vous dira que les passions si généreuses, si désintéressées, qui se produisirent en juillet, se sont gâtées depuis et se sont changées en dispositions anarchiques ; il invoquera ce texte qui paraissait avoir été épuisé par la restauration, d'échafauds de 93, de désorganisation sociale. Niaseries, mensonge, langage pour les dupes et les peureux ! Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que le juste-milieu a trompé le pays, c'est qu'il reconnaissait en 1830 que l'immense majorité des citoyens eût rejeté avec indignation le système qu'il a développé depuis lors.

Maintenant ce système est sur la pente de sa chute. Mais combien de maux il aura entraînés à sa suite ! Il a semé partout le découragement et l'exaspération ; il a rendu au parti carliste son audace et une habile organisation, si bien que notre régénération politique est soumise à des chances que nul esprit humain, que nulle grande renommée comme Lafayette ne pourra maîtriser : et trois jours ne suffiront plus pour nettoyer la surface de la France.

Raison de plus pour les patriotes de serrer leurs rangs et de se préparer pour un avenir qui s'approche rapidement. La crise mûrit et le dénouement ne peut se faire attendre long-temps. Il sera tel que peut-être jamais la France n'aura été placée dans un plus grand danger. Le rejet du bill de réforme prive le système du gouvernement actuel du seul et unique patronage qu'il eût conservé, Dieu sait à quel prix ! L'élévation de Wellington ou de ses amis au ministère sera le cri de guerre de l'Europe, et alors nous serons seuls dans le monde entier, seuls contre des rois qui depuis deux ans s'apprentent à la guerre. La sympathie des peuples, quelque affaiblie qu'elle soit par l'abandon où nous les avons laissés, nous restera encore. Mais qu'il y a loin de cette sympathie inactive et découragée à la victorieuse coopération de la Pologne, à l'enthousiasme armé de l'Italie !...

Dieu protège la France !

T.

Le Peuple Anglais et les Tors.

La catastrophe du bill de réforme entraîne la retraite du ministère wigh. Dans leurs habitudes de routine parlementaire, lord Grey et lord Brougham n'ont pas su prendre d'autre parti que d'exiger du roi, ou qu'il nommât immédiatement de nouveaux pairs, ou qu'il acceptât leur démission. Le roi a préféré cette dernière alternative. Lord Harrowby, chargé de recomposer le cabinet, est un vieillard blanchi dans la politique des Pitt et des Castlereagh. Il a cette modération que donne l'expérience, mais aussi cette faiblesse de caractère qui oblige à recourir à l'énergie d'autrui. Les choses suivant pacifiquement leur cours, les tors modérés céderont promptement la place aux tors purs.

Mais nous avons du peuple anglais une opinion assez favorable, justifiée d'ailleurs par les faits, pour croire que l'intrigue à laquelle il doit l'ajournement du bienfait de la réforme, ne portera pas ses fruits. Ces manifestations énergiques qui ont une fois flétri la décision de l'aristocratie, et si puissamment contribué à obtenir des élections populaires, vont, nous en avons la confiance, se reproduire avec plus d'éclat et de solennité. Le peuple anglais sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur la bonne volonté de ses tuteurs ; il sait en quelles mains le dépôt de ses droits repose et par quelle voie il peut en demander compte.

Les feuilles anglaises parlent de cette magnifique assemblée tenue par l'union de Birmingham. Deux cent mille hommes y figuraient, tous gens laborieux et énergiques, réclamant leur part dans les droits de citoyens. Le bill alors n'était pas voté, et, pleins de confiance, sinon dans les intentions, au moins dans la sagesse des nobles lords, c'est par la voie de pétition que les membres de cette formidable milice ont réclamé la prompte et complète adoption du bill de réforme. Qu'on juge de leur indignation quand ils auront su qu'au jour même de leur réunion, la chambre des lords repoussait la principale disposition du bill !

L'aristocratie anglaise joue un jeu terrible. Les wighs, en s'entremettant entre elle et les radicaux, pouvaient, au moyen de concessions calculées, retarder la crise où va la vieille société féodale, qui s'est fait une si belle part dans la constitution des trois royaumes. Grâce à l'entêtement des tors, les positions sont devenues nettes. Le peuple comprendra que la lice parlementaire n'a servi, depuis 140 ans, qu'à des luttes d'ambitions diverses, qui ne tenaient nul compte de lui ; il songera à faire ses affaires lui-même, et comme il a devant lui l'exemple de la France, il fera plus sagement que nous.

Un grand rôle s'offre aujourd'hui, dans ce pays, aux hommes dévoués aux intérêts populaires. Jusqu'à ce jour, tracassés par le pouvoir, ils ont une belle revanche à prendre. Les Hunt, les Cobbett, les Carlile, les orateurs de *Meeting*, vont remuer à leur gré les populations frémissantes, et peut-être quelques mois ne s'écouleront pas avant que l'aristocratie ne soit à leurs pieds.

Certes, il y a dans ce qui vient de se passer à Londres une intrigue européenne. Talleyrand et consorts ont fait leur besogne au mieux. Mais il nous semble que l'heure des peuples est arrivée et qu'il n'appartient pas à l'astuce diplomatique de la retarder. La France avait donné à l'Europe un élan sublime : si la courardise de ses meneurs a refroidi l'enthousiasme, il ne faut qu'un nouvel exemple donné par un grand peuple pour le ranimer.

(*Courrier des Electeurs.*)

Nous avons publié dans ce journal le texte de l'arrêt de la cour royale de Grenoble qui renvoie devant le tribunal correctionnel de la même ville, les sieurs Bastide, Vasseur frères, Huchet et Gauthier, prévenus d'avoir participé ou provoqué au rassemblement qui, dans la journée

du 11 mars, a brisé l'une des portes de la préfecture de Grenoble, pénétré dans l'intérieur et outragé le préfet.

M. le procureur-général près la cour de Grenoble a demandé, pour cause de sûreté publique, que cette affaire fût renvoyée au tribunal correctionnel d'un autre département.

La cour, après un long délibéré, a saisi de l'instruction de cette affaire le tribunal correctionnel de Bourg, département de l'Ain. (Débats.)

Le *Journal de Paris* se dit autorisé à affirmer que l'ordre de relâcher la duchesse de Berry n'a point été donné par le roi. Le *Journal de Paris* était aussi autorisé à affirmer, il y a quelques mois, que les quatre millions de droits d'enregistrement à payer sur la succession du duc de Bourbon avaient été acquittés par la liste civile. Le *Journal de Paris*, comme on l'apprend de la bouche même de M. Calmon, directeur de l'enregistrement, avait été autorisé tout simplement à mentir, et il en est de même encore pour l'ordre relatif à la mise en liberté de la duchesse de Berry. Il y avait un moyen excellent de prouver que ce que nous avions avancé était de toute fausseté, c'était d'indiquer le ministre qui a donné cet ordre. Nous avons cru pouvoir dire que ni M. de Rigny, ni M. Barthe ne prendraient sur eux la responsabilité d'une violation de la loi dont, un peu plus tôt un peu plus tard, il pourrait leur être demandé un compte sévère. Le *Journal de Paris* est chargé de répondre qu'on ne craint nullement une accusation devant les chambres ; que le ministère ne décline nullement la responsabilité d'une mesure dictée par la saine politique ; qu'il est et veut être responsable dans tous et chacun de ses membres. En attendant, le *Journal de Paris* demande pourquoi nous nous en prenons à MM. Barthe et de Rigny plutôt qu'à leurs collègues. C'est que M. de Rigny, comme ministre de la marine, est seul chargé de transmettre les ordres en vertu desquels un bâtiment de l'Etat eût pu être dirigé sur Edimbourg pour y transporter la duchesse de Berry ; c'est que M. Barthe, comme ministre de la justice, répond au pays de la garde de ceux que peut atteindre la justice du pays. Un prévenu a été soustrait à ses juges naturels : si M. Barthe ne poursuit pas, il doit compte de la soustraction. Ce prévenu devait être enlevé par un bâtiment de l'Etat ; M. de Rigny s'est prêté au projet d'enlèvement annoncé par le *Moniteur*, puisqu'il n'a pas protesté contre, et qu'un bâtiment de l'Etat ne pouvait recevoir que de son consentement une destination semblable. Veut-on que nous accusions M. Girod (de l'Ain), M. le maréchal Soult, M. Sébastiani, M. Périer ? On ne manquerait pas de nous dire que cela ne les regardait pas ; que les ordres n'ont pas été transmis par eux. Nous nous sommes donc attaqués à qui de droit, et nous prenons acte de ce que, jusqu'à présent, ni M. de Rigny ni M. Barthe ne réclament la responsabilité d'un ordre qui ne pouvait émaner que de l'un ou de l'autre, à moins qu'il n'y ait un gouvernement avoué et un gouvernement occulte. (National.)

On lit dans le *Moniteur* :

« Une dépêche télégraphique parvenue au gouvernement, annonce qu'une collision a eu lieu, à Grenoble, entre le 35^e et des habitants de cette ville. Cinq personnes auraient été blessées. Un rassemblement, s'étant porté à la préfecture, commençait à briser les vitres ; mais il fut bientôt dissipé. Le 9, à dix heures du soir, la tranquillité régnait dans la ville. »

Le lieutenant-général Campi vient d'être envoyé à Grenoble, avec une mission extraordinaire. Le patriotisme et les opinions connues de ce brave officier permettent de penser qu'il a des instructions toutes contraires à celles qui ont opiniâtement maintenu dans Grenoble un régiment compromis à l'égard de la population, par la violence de quelques misérables qui déshonorent ses rangs. On disait ce soir que le maréchal Soult, lui-même, partait pour Grenoble ; nous ne garantissons pas ce fait. (National.)

On lit dans le journal ministériel de Lyon une note communiquée où nous remarquons ce passage :

« Les ordres de mouvement dont le choléra-morbus avait nécessité la suspension peuvent enfin être mis à exécution, et nous pouvons assurer nos lecteurs que les 3^e et 35^e de ligne ne tarderont pas à partir pour les destinations qui leur étaient depuis long-temps et respectivement assignées. »

« Nous sommes aussi informés que le 47^e de ligne est déjà en marche pour remplacer l'un des deux régiments que nous venons de désigner. »

AVIS.

Le prospectus du concours pour l'admission à l'école polytechnique vient d'être adressé à la préfecture, par le ministre de la guerre. Pour être admis à l'examen il faut être Français, et avoir au plus de seize ans ou moins de vingt-un, au 1^{er} janvier de l'année courante.

Les militaires des corps réguliers sont admis jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans.

Les candidats sont tenus de se faire inscrire au secrétariat de la préfecture, le 10 juin au plus tard.

Les pièces à produire pour être inscrits, sont :

1^{re} L'acte de naissance dûment légalisé ;

2^{re} Déclaration d'un médecin ou chirurgien constatant que le candidat a eu la petite vérole ou a été vacciné ;

3^{re} Un engagement pris par les pères ou tuteurs de verser, par quartier et d'avance, dans une des caisses de l'Etat, une pension annuelle de 1,000 francs, et de pourvoir aux dépenses d'habillement, des livres et objets d'études nécessaires à l'élève pendant tout le tems de son séjour à l'école.

L'arrondissement d'examen assigné à la ville de Lyon, comprend les départements du Rhône, de l'Ain, de Saône-et-Loire et de la Loire.

On pourra prendre communication du prospectus indiquant les connaissances et toutes les conditions exigées pour l'admission au secrétariat-général de la préfecture.

La commission médicale envoyée à Paris par la chambre de commerce et l'intendance sanitaire de Marseille, pour observer le choléra-morbus, vient de passer à Lyon, pour retourner en Provence, après avoir rempli sa mission dans la capitale. Les membres de cette commission ont continué à recueillir des documents précieux sur l'épidémie dans les pays qui se sont trouvés sur leur route, où cette maladie cruelle exerce ses ravages ; à Loursaint, Melun, Montreuil et Sens, ils ont trouvé un grand nombre de cholériques ; à leur départ de Tonnerre, plusieurs malades avaient succombé dans la journée ; cependant, la maladie ne s'était pas encore manifestée dans les communes situées au-delà, et elle paraissait avoir perdu de son intensité. (Article communiqué.)

On parle d'un mouvement général de troupes qui aurait lieu prochainement, et dont le maréchal Soult s'est montré tout occupé depuis plusieurs jours. Il paraît que ce mouvement repose sur des mo-

tifs assez sérieux pour que le maréchal ait cru devoir prendre des précautions extrêmes afin de conserver son secret, ce qui indique assez l'importance qu'il y attache.

Nous pourrions, dès à présent, révéler quelques-unes des indications déjà commises : nous attendrions la fin de ce travail, à l'effet d'en tirer des inductions pour un avenir que nous n'avons pas été les seuls à prévoir depuis long-temps. (La Tribune.)

Des gens qui se prétendent bien informés nous disent que la discorde est dans le cabinet. Chaque ministre travaille et agit à part. Non-seulement nous l'avions prévu, mais déjà même nous l'avions dit.

Le duc d'Orléans qui, au Palais-Royal, assistait quelquefois au conseil, paraît n'y pas avoir été appelé depuis long-temps. (Messager des Chambres)

Hier lundi, un éboulement de terre a encombré le canal d'assainissement, rue de Chartres, et a surpris deux ouvriers. L'un d'eux a été retiré sain et sauf ; l'autre, après de longues recherches, a été trouvé mort. On ne saurait trop recommander les précautions à l'autorité et aux chefs des travaux, quand on creuse un canal. On ne connaît pas la nature du terrain, et un sol trop mou, trop friable, trop tendre, occasionne souvent de grands malheurs. Les hommes de l'art doivent par tous les moyens possibles prévenir ces accidents terribles qui enlèvent à la société ses membres les plus utiles.

La ville de Lyon vient de perdre un de ses citoyens les plus recommandables en la personne de M. Jean-Antoine Cailhava, directeur du canal de Givors, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé il y a deux jours, à l'âge de 83 ans.

Entré de bonne heure dans la carrière administrative, il y apporta une ténacité de travail et une justesse de vues qui sont l'apanage de l'homme supérieur. L'entreprise qu'il a élevée et dirigée pendant plus de cinquante années a produit des résultats si avantageux qu'il n'en n'est pas une en France qui puisse lui être assimilée sous ce rapport ; et si, depuis peu de tems, ce résultat a été sensiblement affaibli, on ne saurait l'attribuer qu'aux progrès toujours croissants des connaissances et à l'industrie particulièrement qui, en important en France l'usage des chemins de fer, y a développé une nouvelle source de richesse et de prospérité.

M. Cailhava, possesseur d'une fortune acquise par l'économie et le travail, en faisait le plus bel emploi. Nul de sa famille n'a été étranger à ses bienfaits ; il les distribuait en silence et avec cette noble modestie qui en double le prix. Aussi laisse-t-il des regrets ineffaçables dans le cœur de ses parents et de tous ceux qui le connaissent. Sa mémoire sera vénérée et honorée, car c'est celle de l'homme de bien. (Communiqué.)

AVIS.

MM. les souscripteurs et membres de la souscription patriotique en faveur des Polonais, sont prévenus qu'à commencer du 17 du courant, on se réunira tous les jeudis, à 7 heures 1/2 du soir, aux Brotteaux, maison Morel (local de la loge maçonnique des Enfants d'Hiram.)

CONCERT

Donné par M. CHERBLANC (de Lyon), artiste de l'Académie Royale de Musique, et M. GEORGE HAINL, premier prix du Conservatoire de Musique, et violoncelle à l'Opéra Royal Italien, dans lequel on entendra, pour la dernière fois, Mad. MARTINET, le mercredi 16 mai 1852, à 8 heures.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^{re} Ouverture de Meyerbeer.
- 2^{re} Maestoso du 7^e concerto de Baillot, exécuté sur le violon par M. Cherblanc.
- 3^{re} Air des Folies amoureuses, chanté par M^{me} Martinet.
- 4^{re} Solo de Baryton, exécuté par M. Sabon.
- 5^{re} Capriccio sur des airs nationaux suédois de B. Romberg, exécuté par M. George Hainl.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^{re} Ouverture nouvelle, composée par M. Paris, pensionnaire de l'Institut.
- 2^{re} Variations sur un thème original, exécutées par M. George Hainl.
- 3^{re} Air italien de Mercadente, chanté par M^{me} Martinet.
- 4^{re} Variations de Mayseder, sur un thème de Mercadente, exécutées par M. Cherblanc.
- 5^{re} Scène à rondo finale con variazioni del signor Vaccay, chantée par M^{me} Martinet.
- 6^{re} Fantaisie sur des airs polonais pour violon et violoncelle, exécutée par MM. Cherblanc et George Hainl.

L'orchestre sera dirigé par M. Beaumann. Prix des places : — Loges 5 fr. — Premières, parquet et orchestre, 3 f. 50 c. — Secondes 2 fr. — Parterre, 1 fr. 75 c. — Troisièmes 1 fr.

Les militaires en uniforme, et leurs dames, paieront moitié place. S'adresser, pour la location des loges et billets à l'avance, à M. Bardon, contrôleur du Théâtre, rue des Capucins, n^o 14, de midi à deux heures.

Le jour du concert les bureaux du Théâtre seront ouverts à six heures.

Comme c'est la dernière fois que Madame Martinet se fera entendre à Lyon, nous espérons que les nombreux admirateurs d'un si beau talent ne laisseront pas échapper l'occasion qui leur est offerte de l'entendre encore.

Paris, 13 mai 1852.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

On dit que le gouvernement a enfin fait un pas en arrière ; il a reculé devant l'opinion. Le préfet de Grenoble est rappelé ; c'est une victoire bien petite encore ; mais c'est un signe de faiblesse et d'impuissance. Les journaux du juste-milieu ne savent plus à qui entendre. L'opposition fait contre eux un feu roulant qui les démonte. Le *Non-velliste* nie les événements de la Grèce, l'arrivée du *Charles-Albert* en Corse, le refus du pape d'octroyer des institutions à ses peuples ; ses colonnes sont remplies de démentis tellement stupides qu'on ne peut pas y répondre. Le *Journal des Débats* tremble au récit des rassemblements populaires de Londres qui se présentent sous un aspect formidable.

Nous avons lu les journaux anglais du 11, arrivés par voie extraordinaire. La motion de lord Ebrington a été adoptée par la chambre des Communes dans la séance du 10, à la majorité de 30 voix et après une discussion très-animée à laquelle ont pris part MM. Baring, Peel, Hume, etc. On en est toujours aux conjectures sur

la formation du ministère. On fait circuler une liste en tête de laquelle figure le duc de Wellington; M. Baring est désigné comme chancelier de l'échiquier. L'agitation va toujours croissant; des assemblées se tiennent à Westminster, à Guild-Hall; des placards ont été affichés sur lesquels on lit :

« Qu'on ne paie pas d'impôts jusqu'à ce que le bill soit passé. »

Le bruit court à Londres que des mouvements insurrectionnels ont éclaté dans des districts manufacturiers, entre autres à Manchester, à Huddersfield. Tout fait présager une crise violente. La Grande-Bretagne est dans une situation bien plus critique que n'était la France en 1830. Le peuple anglais ne cédera pas comme nous à un sentiment d'indignation; sa colère ne s'apaisera pas soudainement après le triomphe; le sang ne coulera pas seulement pendant trois jours; la révolution, si elle éclate, sera profonde et radicale; il n'y aura pas de juste-milieu; le parti vainqueur prendra son temps pour écraser l'autre. L'issue d'ailleurs n'est pas douteuse; il n'y a pas 20,000 hommes de troupes dans la Grande-Bretagne.

Les hommes d'Etat comprennent toute l'immensité du danger. Le 10 d'importantes affaires ont été traitées au Foreign-Office; tout le corps diplomatique était présent. Les pourparlers ont duré très-long-temps, la consternation était sur tous les visages. Voilà où en sont les affaires de Londres; vous savez combien elles sont liées à celles de France.

Départemens.

MACHÉCOUL, 9 mai. Les brigands carlistes viennent d'enrichir leur histoire d'un nouvel exploit, commis sans doute encore pour la plus grande gloire de la légitimité.

Six de ces bandits qui portent le meurtre et la dévastation dans nos campagnes, se sont présentés hier au château de l'Hermitière situé à une demi-lieue de notre ville et occupé par une famille anglaise, qui fort heureusement était absente.

Les domestiques ayant d'abord refusé l'entrée essayèrent une décharge de mousqueterie, qui ne les atteignit pas. Profitant sans doute du moment où les armes étaient déchargées, ils eurent le courage ou plutôt l'imprudence d'ouvrir. Le jardinier de la maison, armé d'un sabre, en appliqua un vigoureux coup au premier qui se présenta et le renversa, mais celui-ci, étourdi seulement par ce coup, se releva bientôt, suivi de ses camarades; alors une lutte vigoureuse s'engagea; les domestiques firent bonne contenance; un valet de chambre âgé de 46 ans montra la plus grande intrépidité et reçut un coup de baïonnette à l'épaule. Enfin ces forcenés, éprouvant une résistance opiniâtre et craignant d'être surpris par quelque détachement, abandonnèrent la partie et prirent la fuite, non sans avoir commis quelques dégâts.

CHOLET, 8 mai. — « Il n'y a plus de chouans, hurlaient de toutes parts les empoigneurs de budget; notre admirable système de douane en a enfin triomphé, en dépit des prophéties des gens du mouvement. Nous n'avions plus que 23 chouans dans l'arrondissement de Beaupréau, quatre viennent de se rendre et dix sont prêts à en faire autant; tout est fini, etc., etc. »

Nous écoutions en haussant les épaules s'exprimer ainsi ces jours derniers quelques-uns des échos et admirateurs de notre *saboteur* ministériel, gens d'une immense capacité, comme chacun sait.

Hélas! leur triomphe n'a pas été de longue durée; malheureusement leurs nez et leurs oreilles sont tout-à-coup devenus plus grands que leurs idées en apprenant qu'un sergent-major du 29^e s'est mis à la tête des chouans; que, vendredi dernier, ils sont entrés 18 dans le bourg de Botz, près de Beaupréau, et ont assommé un patriote, pendant qu'un pareil nombre montait la garde. L'espoir et le courage de ces brigands se sont singulièrement remontés depuis qu'ils ont ce nouveau chef.

Les soldats sont on ne peut plus dégoûtés et honteux du pénible rôle qu'on leur fait jouer dans la Vendée; en voilà les suites. Courage, beaux sires de la doctrine, poursuivez votre admirable système; il nous mènera loin, plus loin que vous ne pensez! et vous direz que c'est encore notre faute, que nous vous empêchons de marcher!

(L'ami de la Charte de Nantes.)

INDRE.—On écrit d'Issoudun;

Jadis le 1^{er} mai était dans notre ville la fête de la beauté. Nos jeunes gens pouvaient sans crainte aller suspendre à la porte de la dame de leur pensée, le mai, symbole de la naissance des fleurs et des amours du printemps. La politique est venue cette année profaner le jour dévoué à un autre culte. On n'a pas été médiocrement surpris d'apprendre, dans la soirée du 30 avril, que tous les postes avaient été doublés et qu'un déploiement de force inusité avait lieu dans notre ville, peu habituée à ces démonstrations guerrières. Quoi donc! vous prenez la baïonnette; eh! qu'y a-t-il, bon Dieu? Quelle menaçante conspiration la fête du mai doit-elle amener? Vous voulez empêcher les sérénades?

M. Tabaut de Linetière, un des Spartiates de M. Périer, était arrivé depuis quelques jours à Issoudun, comme tant d'autres, fuyant le choléra, la peur dans les reins. On avait l'intention de le récompenser de ses bons et loyaux services et de lui donner une aubade, vous comprenez de quelle nature. Le juste-milieu s'en est ému. Vite, doublez la garde! serrez vos rangs! portez armes! L'anarchie est à nos portes! M. Tabaut, l'homme de l'ordre public et de la modération à la Périer, va être charivarisé!

Nos jeunes gens voyant cette rumeur et la susceptibilité de l'autorité, craignant, en outre, de se trouver en collision avec les gardes nationaux, dont la plupart sont leurs amis, ont ajourné leur projet musical. Nous vous promettons un impromptu dont vous n'aurez pas à vous plaindre. Gloire au Charivari!

(Revue du Cher.)

Bourg.—Ces jours derniers un mendiant se présentait chez M. le curé de Pont-de-Vaux, sollicitant de lui une aumône ou un peu de nourriture. M. le curé accueillit le prétendu malheureux et lui donna à manger. Notre mendiant, qui n'était autre qu'un voleur adroit, profita de l'hospitalité qui lui fut accordée pour examiner les dispositions de la maison, se proposant d'y revenir en l'absence du maître. Ce qu'il fit. Pendant que M. le curé était à vêpres, il pénétra dans son domicile et y vola une somme de 300 fr.

(Journal de l'Ain.)

— On nous écrit de Rochefort, près Belley, 1^{er} mai :
— Lundi dernier, jour de la fête de Louisset, village situé sur les bords du Rhône, en Savoie, les jeunes gens de la commune de Rives-Massigneux (France) s'y rendirent pour prendre part aux plaisirs que procurent ordinairement les fêtes villageoises.

— Une rixe s'engage, des coups sont échangés, les carabiniers sardes interviennent pour rétablir l'ordre, mais ils sont méconnus et frappés. Ils parviennent à s'emparer de l'un des jeunes français et le conduisent dans les prisons de Yenne. Ses camarades, au nombre de six, informés qu'il serait conduit le 23 dans les prisons de Chambéry, vont se poster sur la grande route, au Mont-du-Chat, et au moment où les gendarmes sardes passent, ils se précipitent sur eux, s'emparent de leurs armes, brisent les chaînes du prisonnier et le conduisent en triomphe chez ses parents.

(Idem.)

— La halle d'hier, sans être encore précisément bonne, a été plus animée que celle de la semaine dernière, et a indiqué une tendance à la reprise des affaires. Les articles en blen, fabriqués depuis plusieurs semaines, ont été écoulés assez facilement, mais toujours à un trop faible prix. Les articles de Bolbec, les indiennes demi-deuil

surtout, se soutiennent bien; et, comme le malheur de quelqu'un profite toujours à d'autres, il est probable que la propagation du choléra sur toute la surface de la France fera, pendant quelque temps encore, rechercher ces articles avec empressement.

(Journal de Rouen.)

Dieppe, 10 mai.

Il est vers cinq heures du soir, le bateau l'Auguste, capitaine Legras, venant de Dunkerque, chargé de houille, a fait côte près de la jetée de Dieppe; l'équipage a été sauvé, et la marchandise, dont une partie a été mise à terre, est surveillée par les préposés des douanes. Quoique la mer soit encore bien houleuse, on espère cependant relever le navire à la marée prochaine.

La barque de pêche la Bonne-Sophie, patron Lefoulon, appartenant au port de Dieppe, montée de cinq hommes, s'est perdue corps et biens le 3 mai, à trois lieues dans le N.-O. du Tréport. Ce malheur, qui fait quinze orphelins, a été occasionné par une trombe d'eau qui est tombée sur l'embarcation.

(Bulletin de Rouen.)

— Un grand nombre de Polonais sont déjà arrivés à Bourges, 412 officiers et 61 sous-officiers et soldats; parmi les officiers se trouvent 6 officiers supérieurs, dont 2 lieutenants-colonels et 4 majors. Le gouvernement leur accorde une paie proportionnée à leur grade.

Lieutenant-général, 3,000 fr. par an. — Maréchal-de-camp, 2,000 f. idem. — Colonel et lieutenant-colonel, 1,200 f. idem. — Chef de bataillon ou d'escadron, 1,000 f. idem. — Capitaines, 800 f. idem. — Lieutenants, 600 f. idem. — Sous-lieutenants, 500 f. idem. — Sous-officiers, 40 c. par jour; soldats, 25 c., avec le pain et le chauffage.

On accorde aux officiers qui ne pourront être logés dans les casernes une indemnité réglée de même sur le grade: 50 f. pour un lieutenant-général, 40 f. pour un maréchal-de-camp, 18 f. pour les officiers supérieurs et capitaines, 12 f. pour les lieutenants et sous-lieutenants.

Outre les 1,600 chemises, les 800 paires de souliers et guêtres qui ont été mis en adjudication à Bourges, on a expédié de Paris 800 capotes, 800 vestes, 800 pantalons de drap garance, et 800 bonnets de police.

(Journal du Cher.)

Nouvelles.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

J'ai eu l'honneur de soumettre avec empressement à V. M., et elle a accueilli avec satisfaction les rapports qui me sont parvenus sur le zèle et le dévouement que la garde nationale de Marseille a déployés dans la journée du 30 avril.

Vous m'avez chargé, Sire, et je me suis hâté de transmettre à M. le préfet des Bouches-du-Rhône les témoignages de votre haute approbation, qui sera pour la brave garde nationale de cette grande cité la plus flatteuse des récompenses.

Mais je n'aurais pas rempli mon devoir tout entier si je ne faisais connaître à V. M. qu'une compagnie (une seule, je m'empresse de le déclarer), la 4^e compagnie du 1^{er} bataillon de la 2^e légion de la garde nationale de Marseille n'a pas répondu à l'appel de la loi, quand il s'agissait de s'opposer aux projets criminels des ennemis de nos institutions.

J'ai besoin cependant de faire remarquer que le capitaine, deux lieutenants, trois sous-officiers et six grenadiers de cette compagnie se présentèrent le 30. Cette démarche doit être constatée.

Le lendemain, 1^{er} mai, cette même compagnie ne s'est point rendue à la revue où toute la garde nationale était accourue avec un enthousiasme unanime, pour protester par sa présence, sous le drapeau de juillet, et le jour de l'anniversaire de la fête de V. M., contre le crime de la veille. Dans cette solennité, deux officiers et deux soldats seulement de cette compagnie se sont réunis à la deuxième légion.

Une conduite aussi coupable, qui contraste d'une manière si frappante avec le patriotisme manifesté en cette circonstance par la population marseillaise, révèle assez l'antipathie des membres de cette compagnie pour la royauté constitutionnelle et la Charte de 1830, que la garde nationale a pour mission de défendre.

Il ne m'est donc plus permis d'hésiter.

J'ai l'honneur de proposer à V. M. d'user des pouvoirs que lui confère l'art. 5 de la loi du 21 mars 1831, et de prononcer la dissolution de la 4^e compagnie du 1^{er} bataillon de la 2^e légion de la garde nationale de Marseille. C'est ajouter un nouveau prix aux témoignages de satisfaction que V. M. fait adresser à la garde nationale tout entière: car c'est rendre justice à tous.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Sire, de V. M., le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le pair de France, ministre de l'intérieur,

MONTALIVET.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS-PHILIPPE, roi des Français, etc.

La 4^e compagnie du 1^{er} bataillon de la 2^e légion de la garde nationale de Marseille est dissoute.

Au palais des Tuileries, le 12 mai 1832.

Par le roi :

Le pair de France, ministre de l'intérieur,

MONTALIVET.

— Par ordonnance en date du 12 mai, contresignée par M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, M. de Pellenc, préfet du département du Finistère, est nommé préfet du département de l'Isère, en remplacement de M. Maurice Duval, appelé à d'autres fonctions.

Le remplacement de M. Maurice Duval, préfet de l'Isère, a été prononcé sur la demande qu'il en a faite lui-même.

(Moniteur.)

— La santé du duc de Reichstadt excite des inquiétudes de plus en plus vives. Les médecins ont conseillé un changement d'air. Ils regardent les bains d'Ischel comme convenables, où il se rendra dès qu'il sera en état de faire le voyage. Ce jeune prince, plein d'espérance, est plaint généralement, et les habitants de Vienne lui donnent les témoignages les plus marqués de respect et d'amour.

(Gazette universelle d'Augsbourg.)

— M. Girod (de l'Ain), ministre de l'instruction publique, vient d'adresser une circulaire aux préfets pour appeler leur sollicitude en faveur des écoles primaires.

(Le National.)

— Il paraît que dans la ratification de la Russie, le traité est écrit en français et l'acte même de ratification en russe. On remarque, dit-on, que l'empereur Nicolas, dans l'énumération de ses titres, ne s'intitule plus, comme auparavant, roi de Pologne, mais czar de Pologne.

(Idem.)

— Dans les premiers jours de mai sont partis de Flessingue pour les 4^e et 5^e districts de la Zélande, deux détachements d'artilleurs ayant jusqu'à présent fait partie de la garnison de cette ville. Loin de diminuer l'activité que l'on met à construire de nouvelles batteries et à renforcer les anciennes, dans cette partie de notre royaume, elle ne fait qu'accroître.

— Au nom de la conférence, des représentations toutes bienveillantes ont été faites, dit-on, au roi Guillaume, sur l'arrestation de M. Thörn. S. M. Néerlandaise a répondu que M. Thörn était son sujet,

et qu'il faisait chez lui la police comme il l'entendait; mais ce qui m'étonne le plus, a-t-il ajouté en riant, c'est de voir mon voisin, l'ex-duc d'Orléans, avoir autant d'occupation en France, et vouloir encore s'occuper de mes affaires.

(Le Courrier des Electeurs.)

— On écrit de Bruxelles, que les communications diplomatiques qui devaient être faites à la chambre des représentants dans la séance du 10 de ce mois ont été ajournées, la chambre ne s'étant pas trouvée en nombre.

— On parle d'assemblées de cent mille hommes à Londres, à Birmingham, à Manchester. L'effet de la retraite du cabinet wilg et la crainte qu'on a sur les chances du bill de réforme produisent dans tous les comités une effervescence prodigieuse.

— Des lettres de La Haye, du 4 courant, portent que la ratification de la Russie, dont le roi Guillaume avait eu connaissance directement de Saint-Petersbourg, n'a eu aucune influence sur l'esprit de ce souverain pour l'engager à adhérer au traité de Londres; il se montre, au contraire, plus aigri, et ne parle jamais des Belges que sous le titre de rebelles.

— On écrit de Strasbourg, le 8 :

« M. Jose Alvarez, courrier espagnol près la cour d'Autriche, venant de Paris, et se rendant à Vienne, a passé ici hier.

« M. Eugène Flachet, courrier, chargé de dépêches pour le gouvernement de France, venant de Vienne et allant à Paris, a passé ici aujourd'hui.

« M. Joseph Springer, courrier du cabinet d'Autriche, chargé de dépêches, venant de Vienne et se rendant à Paris, a également passé ici aujourd'hui. »

— Il est à remarquer que la dépêche télégraphique adressée le 5 mai au préfet de Lyon par celui de Marseille annonce l'arrestation d'un nommé Lhuillier, l'un des deux individus débarqués à La Ciotat; et que le *Garde national* du 7 mai, écrit sous les yeux du même préfet, dément le fait de cette arrestation, annoncée par le *Sémaphore*.

(Le National.)

— On annonce, dit un journal ministériel, qu'à la découverte de certaines notes confidentielles, de certaines menées des carlistes, au sein même de Marseille, une enquête a été ordonnée et sera suivie des destitutions que réclament depuis si long-temps l'opinion publique et l'intérêt de l'Etat.

— On écrit de Marseille, 6 mai :

« Aujourd'hui est arrivée ici M^{lle} Virginie Menotti, sœur de Ciro Menotti, assassiné par le duc de Modène. Les persécutions du cardinal Albani l'ont obligée de fuir les Etats romains où elle s'était réfugiée. Nous savons qu'on a fait à Modène, à Reggio, à Massa di Carrara et dans tout l'Etat du duc, des prières publiques pour le succès de l'expédition carliste. Les prêtres ont promis des indulgences à tous ceux qui s'intéresseraient à la cause du drapeau sans tâche, emblème de la foi religieuse.

— Le duc Charles de Brunswick, détrôné par ses sujets, est depuis environ dix mois à Nice. Il a eu des altercations avec ses domestiques, avec un médecin de l'ambassade française à Madrid, avec un vétérinaire d'Auch, pour le paiement de leurs gages ou des soins donnés à ses gens et à ses chevaux; avec un négociant de Bayonne, pour avances d'argent et vacations; avec un voiturier, qui lui a apporté de Bayonne des caisses d'armes et de sellerie, et dont la lettre de voiture était de 618 francs, sur quoi le duc n'a voulu lui donner que 266 fr. Tous ces réclames étant français, ont invoqué l'appui du consul de France, qui a chargé le conseil du consulat de poursuivre M. le duc. Il vient d'être condamné à payer la totalité de la lettre de voiture, avec dommages-intérêts et les frais. On va poursuivre vivement, dans les autres instances, l'altesse déchue, qui croit toujours être à Brunswick avant la révolution qui l'en a chassé. (National.)

— Mercredi dernier, les ministres craignaient une émeute... hénriquiniste ou républicaine, nous ne le savons; mais enfin ils en craignaient une. Le maréchal Soult avait fait doubler les postes et avait ordonné aux nombreux officiers attachés à son ministère de revêtir leur uniforme. C'était une mystification! (Tribune.)

— Trois numéros de notre journal, adressés à Paris, nous sont revenus avec ce mot, inscrit au dos de chaque numéro, *refusé*.

Nous avons demandé à nos abonnés s'il était vrai qu'ils eussent refusé notre journal; ils ont répondu que non. Leurs lettres sont entre nos mains.

Dès-lors plus de doute, c'est une petite persécution que nous ne pouvons attribuer qu'à l'administration des postes de la capitale.

Nous prévenons l'agent qui a trempé dans une aussi sottise intrigante que, pour cette fois, cet avertissement que nous lui donnons nous suffit, mais si nous voyons se répéter une pareille vexation, nous ferons des recherches, nous parviendrons à le connaître, et nous demanderons réparation du dommage.

Les rédacteurs du *Patriote* ne sont pas hommes à rester impassibles devant les hostilités de l'administration des postes, et à ne pas lui rendre guerre pour guerre.

(Patriote de la Meurthe.)

— On peut voir tous les jours, dans les magasins de M. Pichenet, un magnifique surtout commandé par S. M. le roi de Belgique.

(Journal des Débats.)

— On vient de nous assurer qu'une dépêche qui serait arrivée aujourd'hui de Rennes du lieutenant-général baron de Bigarré, commandant la 13^e division militaire, aurait apporté au gouvernement des nouvelles peu favorables sur l'état des départemens de la Bretagne.

(Messager.)

— M. Salvette, arrivé à Nancy dimanche, a reçu le plus brillant accueil. Il a répondu aux félicitations qui lui étaient adressées par un discours remarquable dont nous citerons quelques passages.

« A-t-on fait tout ce que l'on pouvait faire; et, dans ce que l'on a fait, a-t-on constamment obéi aux véritables intérêts de la France? Telles sont les questions qui s'élèvent à la fin de chaque session; elles ont dû se reproduire avec plus de force au terme de la session 1831. C'est à l'opinion publique à les résoudre; entre l'opposition, et le ministère et ses soutiens, c'est à la nation à prononcer.

« L'opposition, à laquelle je me fais gloire d'appartenir, se présente sans crainte au jugement du pays. Nous avons pu errer; mais nous avons la conscience de nos intentions pures; nous avons la certitude de n'avoir rien négligé pour éclairer le gouvernement sur ses fautes, pour lui signaler les dangers publics que sa marche accroît et multiplie sans cesse, et qui peut-être un jour compromettront gravement le salut de l'Etat. Etrangers à toute contradiction systématique comme à toute ambition personnelle, notre but a été d'assurer, au dedans, la liberté civile et politique; au dehors, le maintien de l'indépendance et de l'honneur national. Nous avons insisté aussi pour que le gouvernement partageât la sympathie qui intéresse le peuple français au sort des généreuses victimes de la cause de la liberté; cette sympathie fait partie de l'honneur national.

« Si le succès n'a point couronné nos efforts, ce n'est pas que nous ayons manqué de courage ou de persévérance; la France n'en accusera que notre infériorité numérique.

« L'éloquent interprète des sentimens trop flatteurs que vous voulez bien me témoigner, a tracé une peinture triste, mais vraie, du système suivi par le ministère du 13 mars. Oui, Messieurs, la situation de notre patrie est affligeante; elle peut devenir périlleuse; elle peut enfanter des malheurs; mais jamais il ne faut désespérer des destinées d'une grande nation qui, à des lumières chaque jour plus répandues et à un courage justement redouté de ses ennemis, joint

un patriotisme profond et un besoin d'indépendance qui s'accroît encore au jour du danger.

Ces nobles sentiments vivent dans le cœur de tous les Français; ils éclatent surtout dans votre département, Messieurs, vos choix en sont la preuve. Quatre de vos députés se sont montrés, sous la bannière de l'opposition, inébranlables dans leur dévouement à l'intérêt du pays, à la défense de la liberté et de la gloire nationale.

Pour moi, Messieurs, qui me félicite d'avoir conquis l'estime de ces honorables collègues, si j'ai pu mériter les témoignages de bienveillance dont vous me comblez, c'est sans doute en marchant dans les mêmes rangs, c'est en consacrant, comme eux, tout mon zèle, tous mes faibles moyens, c'est en dévouant tout mon avenir au soutien de la cause nationale. Le suffrage de mes commettants, le suffrage de citoyens tels que vous, sera pour moi une récompense au-dessus de tout ce que j'aurai pu faire, et qui me pénétrera d'une reconnaissance profonde, dont l'expression en ce moment est bien au-dessous de ce que j'éprouve.

Il paraît certain que les quatre passagers pris sur le *Charles-Albert* sont MM. de Saint-Priest (duc d'Almanza), de Kergorlay fils, Salla, officier de l'ex-garde royale, et Adolphe de Bourmont. Au moment de leur arrestation, ils ont rédigé une protestation en forme contre ce qu'ils appellent un acte arbitraire.

Jusqu'à présent, M. le préfet Aubernon avait donné des ordres au directeur de la maison d'arrêt de Versailles, pour que les détenus politiques fussent traités avec certains égards; il avait fait même espérer que, sous le plus bref délai, une chambre séparée serait accordée à ceux d'entre eux qui se livrent aux travaux du cabinet. Un mois venait de s'écouler, et ces messieurs attendaient en vain l'exécution de cette promesse; mais, au lieu de cet avantage précieux pour des hommes qui ne sont pas habitués à vivre d'oïveté, un ordre est arrivé de la préfecture de mettre à la paille ceux qui ne seraient pas dans le cas de payer un loyer de 7 fr. par mois au directeur de la maison. Les détenus ont en vain fait observer qu'à Ste-Pélagie chaque détenu politique a droit à un lit complet sans payer; qu'un loyer de 5 fr. est exigible de ceux-là seuls qui occupent une chambre séparée; que l'autorité, en les transportant à Versailles, n'a pas eu le droit de les placer à cet égard dans une position exceptionnelle, sans quoi les détenus politiques cesseraient d'être égaux devant la loi. « Nous avons parmi nous, ont-ils ajouté, des camarades qui se trouvent dans l'impossibilité de payer cette faible somme, et nous ne consentirons jamais à dormir dans un bon lit, quand les compagnons de notre infortune se trouveront sur la paille. Nous partagerons la paille avec eux, pour ne pas séparer leur sort du nôtre. » À ces observations, l'autorité a répondu par la violence; et les détenus ont été transportés dans les galeries (cassés en bois pouvant contenir huit prisonniers) que l'on destine aux prévenus de vol. Là on leur accorde quatre botes de paille pour trois, et une grande couverture commune. Dès ce moment, ils ont perdu les avantages du règlement spécial qui avait été fait pour eux. On les fait descendre à sept heures du matin dans une cour d'où ils ne sortent plus qu'à la nuit tombante, pour être enfermés dans leur cabanon. Dès la première nuit, les carlistes se sont rendus à discrétion, et ils ont racheté leur pistole et leur premier règlement par le produit d'une collecte faite en leur faveur dans Versailles. Les républicains, habitués à ne rien accepter et à ne vivre que de leur travail, sont restés, fiers de partager avec le peuple le peu de litige sur laquelle le pouvoir les fait macérer dans les prisons. MM. Raspail et Bonniat, qui, malgré les sacrifices irréparables que leur ont imposés les tracasseries du pouvoir, auraient pu satisfaire à ce nouvel impôt, n'ont pas voulu se séparer de l'un de leurs camarades, et ils continuent à subir les rigueurs fiscales de M. le préfet. On se souvient encore de l'impudence avec laquelle le ministère couvrit l'illégalité de leur transfertement, en prétendant qu'il n'avait eu lieu que dans l'intérêt de la santé de ces messieurs. Il faut avoir respiré comme nous l'odeur infecte des lieux près desquels on les a placés, et avoir vu de ses propres yeux le nouveau lit qu'on vient de leur accorder, pour estimer à sa juste valeur la bienfaisance de ce ministère. Au reste, ces messieurs sont hommes de cœur, et ils persisteront dans leur résolution, jusqu'à ce que M. le préfet leur rende leurs droits de détenus politiques.

(Le Vigilant de Seine-et-Oise.)

Extérieur.

ANGLETERRE. — Londres 10 mai. — On commence à recevoir des nouvelles de l'impression qu'a causée l'annonce de la défaite des ministres. Partout le cri est : Le bill, tout le bill et rien que le bill.

(Par voie extraordinaire.)

La ville est tranquille, mais dans un état d'anxiété inexprimable sur la manière dont se terminera la crise actuelle; on ne s'occupe que de savoir des nouvelles de la formation du nouveau ministère; jusqu'à cette heure on ne sait encore rien de certain à cet égard; mais l'opinion la plus générale dans la capitale, c'est qu'il serait impossible, au milieu de l'effervescence des esprits, de former avec les membres de l'opposition un cabinet qui pût rester plus d'une semaine au pouvoir.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 10 mai.

Toutes les avenues aboutissant à la chambre, et le vestibule du bâtiment où se tiennent les séances, étaient encombrés par la foule à un point dont nous ne nous rappelons pas d'avoir vu d'exemple jusqu'à ce jour. L'affluence était telle que les constables avaient toutes les peines du monde à assurer l'entrée et la sortie des honorables membres. Tous les individus composant cet immense rassemblement manifestaient une grande anxiété de connaître le résultat de ce qui allait se passer à la chambre, mais ils restaient calmes et on ne remarquait aucune démonstration de désordre.

Le péristyle de la chambre était encombré d'une foule considérable, parmi laquelle se trouvaient 400 membres du conseil de la municipalité de la ville de Londres, qui venaient à la chambre pour présenter, de la part de cette dernière, une pétition adoptée aujourd'hui, et relative à un refus d'impôt dans le cas d'un rejet du bill de réforme par la chambre des pairs. On remarquait aussi, sous la galerie, un grand nombre de pairs, la plupart vieux torys et venant surveiller les événements et assister aux discussions de la soirée.

La chambre a commencé par s'occuper de la pétition de la municipalité de la ville de Londres au sujet d'un refus d'impôts. Pendant tout le temps qu'on dura les débats sur cet article, le public n'a pas été admis dans l'enceinte; enfin la galerie qui lui est réservée a été ouverte à 5 heures 1/4. Nous avons remarqué que les combles de la chambre sont remplis d'un nombre considérable de dames, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs paires, et des femmes et filles de membres des communes.

La parole appartient à lord Ebrington pour développer sa fameuse motion.

Dans toutes les circonstances importantes, dit l'orateur, la chambre des Communes a été appelée à manifester son opinion. (Applaudissements.) J'invoquerai particulièrement comme précédent à cet égard ce qui s'est passé en 1812, où la chambre a voté une adresse au roi tendant à le supplier de prendre des mesures convenables pour fermer un ministère étranger. Elle fut proposée par lord Warcliff et appuyée fortement par M. Canning, qui insista

sur la nécessité en cette circonstance d'une intervention de la chambre.

C'est par des motifs semblables que je viens proposer une motion à la chambre; je ne prétends pas arrêter aucun obstacle au droit qu'a le monarque de former un nouveau ministère; mais, d'un autre côté, je pense qu'il est important qu'il ne puisse conserver aucun doute sur l'opinion de la majorité de la chambre. S'il faut en croire la rumeur publique, des changements soudains et extraordinaires d'opinion se sont opérés en certain lieu: il aurait donc pu se faire également qu'il en fût survenu dans les sentiments de la chambre pour le bill de réforme; mais, quant à moi, je ne crois pas qu'il en soit ainsi. (Applaudissements prolongés.) Quoi qu'il en soit, je déclare que j'ai été satisfait de la conduite du gouvernement, et surtout de celle pleine de franchise et de loyauté des ministres. (Tonnerre d'applaudissements.) Ils ont fait avec courage et persévérance de nobles efforts pour faire triompher la cause de la liberté, et renverser les bourgs-pourris, ce foyer de corruption. Ils avaient à déjouer les tentatives d'hommes qui, après s'être dès l'abord déclarés contre toute réforme, se donnaient comme les partisans d'une réforme modérée; et s'ils s'étaient laissés vaincre dans cette lutte, s'ils avaient pu consentir à se laisser duper par de pareilles jongleries, ils n'auraient plus été dignes de l'estime et de la confiance du pays. (Applaudissements redoublés.)

D'après ces considérations je propose que la chambre vote une adresse au roi pour exprimer d'une manière respectueuse mais énergique, tout le regret qu'elle éprouve du changement qui vient d'avoir lieu dans l'administration, et manifester l'espoir que S. M. n'appellera dans ses conseils que des personnes déterminées à faire triompher le bill de réforme dans toute son intégrité. (Applaudissements.)

M. Stratt appuie énergiquement la motion du précédent orateur; il déclare que la cause de la réforme n'est pas le moins du monde compromise, pourvu que la nation ne se manque pas à elle-même et que la chambre se mette à sa tête.

M. Baring le combat; il s'appuie principalement sur l'ignorance où est la chambre des motifs qui ont amené la retraite des ministres actuels.

Son discours ne faisait que de commencer au départ du cour-

Annonces judiciaires.

(10175) Appert que par exploit de l'huissier Blanchard, du quatorze mai mil huit cent trente-deux, enregistré à Lyon, le quinze mai mil huit cent trente-deux, reçu 1 fr. 10 cent. 10^m compris, signé, Trollet: la dame Françoise Bissuel, épouse du sieur Jean Berthaud, cultivateur, demeurant en la commune de Charbonnières, a formé demande audit Jean Berthaud, son mari, par-devant le tribunal civil de Lyon, en séparation de biens et liquidation de ses droits dotaux.

M^e Jean-François Pignard, avoué près ledit tribunal, demeurant à Lyon, rue St-Jean, n° 27, a été constitué et occupera pour ladite Françoise Bissuel, femme Berthaud, dans l'instance en séparation de biens.

Pour extrait, à Lyon, le 15 mai 1852.

PIGNARD.

(10174-bis.)

VENTE APRÈS DÉCÈS.

De meubles et effets, rue des Trois-Maries, n° 11, au 2^e étage. Le public est prévenu que, aujourd'hui mercredi seize mai mil huit cent trente-deux, et jours suivants, à neuf heures du matin, il sera procédé, rue des Trois-Maries, n° 11, au second étage, par un commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères et au comptant des meubles et effets dépendant des successions bénéficiaires de défunts M. Gilbert Delorme, et de dame Jeanne Chausson, sa veuve, cette dernière décédée rentière, et domiciliée susdite rue des Trois-Maries, n° 11. Les objets à vendre consistent en secrétaire, commode à dessus de marbre, table de jeu, garde-robe, bois de lit, garde manger, tables à manger et de cuisine, matelas, paillasse, oreillers, traversins, couvertures, rideaux, tour de lit, nappes, serviettes, draps de lit, chemises de femme, robes, jupes, schals, bas, bonnets, chapeaux, fauteuils, chaises, glaces, flambeaux, chandeliers, lampe astrale, batterie de cuisine en cuivre, étain, fer, fonte et ferblanc: vaisselle, couteaux de table, une montre à boîte d'or, quatre couverts et deux cuillers à ragoût, le tout en argent, et autres objets.

Cette vente est requise par les héritiers de droit et sous bénéfice d'inventaire de ladite défunte veuve Delorme, et sera faite en vertu d'une autorisation judiciaire en due forme.

La montre et l'argenterie, les secrétaires, commode, garde-robe et glaces, ne seront vendus que demain jeudi, dix-sept mai, de dix heures du matin à deux heures après midi.

Annonces diverses.

(10133 3A) vendre de suite à bon compte. — Fonds de pharmacie à Bourg (Ain), avec la facilité de la placer, à la St-Jean prochaine, dans un autre quartier si on le désire. Le cédant prêterait son nom aux jeunes gens qui ne se trouveraient pas nantis d'un diplôme, et donnerait une grande latitude pour les payements. S'adresser à M. Huchet, propriétaire.

(10177) A louer à la St-Jean. Appartement de deux pièces, au premier, rayonnées ou non, avec souillard. — Chambre au quatrième, sur la cour. S'adresser chez MM. Ravoux et C^e, rue Grenette, n° 14.

(10178) On demande un jeune homme de 15 à 16 ans, pour être employé dans une maison de commerce; il aurait un petit appointement. S'adresser au bureau du journal.

(10176) Un jeune homme, âgé de 22 ans, sachant bien lire et écrire, désirerait se placer chez un Monsieur ou une dame pour voyager; il donnerait tous les renseignements désirables. Les personnes qui croient en avoir besoin sous d'autres rapports, peuvent s'adresser ou écrire à Madame Duport, rue d'Enfer, n° 9, à la Croix-Rousse, pour remettre au jeune homme qui est en chambre garnie chez elle.

(10179) SERVICE GÉNÉRAL DES MESSAGERIES DU MIDI. MM. P. Galline et C^e ont l'honneur d'informer le public que le service de leurs diligences pour Nîmes par le Pont-Saint-Esprit, qui avait été momentanément interrompu, vient d'être réorganisé à dater du 1^{er} mai. Les départs auront lieu à 10 heures du soir. Quant au service pour Marseille et Nîmes par Avignon, le départ est fixé à 6 heures du matin. Les bureaux sont quai St-Antoine, n° 29, et place des Terreaux, n° 7.

(10174)

AVIS.

Utile aux différents genres d'industrie qui exigent l'emploi de bois de construction de longue durée.

Le bois de mélèze n'est en général connu à Lyon que depuis peu, la perte du Rhône n'ayant été flottable pour les bois de construction, que depuis quelques années. Cependant on en a déjà fait usage pour les ponts suspendus de l'île-Barbe, de la Garre et de la Feuillée, et pour plusieurs autres constructions de ce genre. Ces ponts ayant été récemment achevés, il n'est guère possible aux personnes qui ne connaissent pas la nature de ce bois de juger quelle en sera la durée. C'est pourquoi il ne sera pas inutile de faire connaître ses propriétés par la citation d'autorités irrécusables.

Extrait des observations de Malsherbes.

Le mélèze est le plus incorruptible de nos bois indigènes, il est excellent pour tous les usages; des maisons de paysans construites en mélèze, existent depuis deux siècles et demi, quoiqu'exposées à toutes les injures du temps; le bois en est encore sain et d'une grande dureté.

Latour d'Aigues (Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris 1787) dit: Le mélèze est serré, il est l'émule du chêne par sa durée, et même le surpasse; de plusieurs treillages établis en 1745, peints une seule fois, ceux en chêne ont cédé au temps, ceux en mélèze étaient encore sains en 1787. Nul bois n'est meilleur pour la construction des charpentes; il reste intact et invulnérable dans les lieux humides, même en portant sur le terrain. La finesse de son grain le rend très-propre à la construction des tonneaux qui doivent contenir des spiritueux.

Le mélèze, dit Miller (Traité des arbres résineux conifères), est propre à l'architecture navale et civile, il résiste à l'action de l'air et de l'eau mieux que le chêne; on en fait des corps de fontaines, du merrain, des planches, etc.

Rozier (Dictionnaire d'agriculture): On bâtit même les corps des maisons avec ce bois, et ces bâtiments durent des siècles: on l'emploie, sur le lac de Genève, pour mâture de barques, et ces mâts durent 50 ans; presque tous les bordages de ces barques sont faits de ce bois et durent le double du chêne: enfin, dit Rozier, de l'aveu de tous ceux qui connaissent l'emploi du mélèze, c'est le meilleur de tous les bois, soit pour la menuiserie, soit pour la charpente. Dans le Briançonnais, tous les gens de l'art conviennent que la durée de la charpente faite en mélèze est du double de celle du meilleur chêne.

M. Dupin dit, dans la troisième partie de son *Voyage en Angleterre* (Extrait d'un Mémoire de M. le comte de Rambuteau, présenté à la Société royale d'Agriculture), avoir vu lancer à la mer, au port d'Aberdeen, des vaisseaux de 200 tonneaux, construits en totalité en bois de mélèze, sauf la quille en orme; il ajoute aussi qu'en Suisse, des maisons construites en totalité de ce bois, ont 3 et 4 siècles de durée constatée, et que les conduites d'eau faites en tronc de mélèze, sont également d'une durée presque sans fin.

Lullin: J'ai dans mes vignes des échelas de mélèze qui servent depuis 50 ans.

Indépendamment du mérite du mélèze, quant à sa longue durée, ce qui en fait un bois précieux pour la construction des ponts, bateaux, palissades, machines hydrauliques, ainsi que pour presque tous les ouvrages de charpente, on doit observer qu'il se distribue et se travaille plus facilement et économiquement que le chêne, parce que les arbres sont droits. On peut se procurer de longues pièces de fortes dimensions que l'on n'obtiendrait que très-difficilement en chêne.

Le travail du mélèze, pour les assemblages et les objets légers, exige, il est vrai, plus de soin que celui des bois durs, parce qu'il se fend plus facilement; quelques précautions suffisent pour prévenir cet inconvénient.

Si l'on veut employer le mélèze en ouvrage de menuiserie, il faut que le bois ait séché suffisamment pour que la résine qu'il contient ait acquis une dureté analogue à celle des fibres du bois, et ne paraisse pas à sa surface.

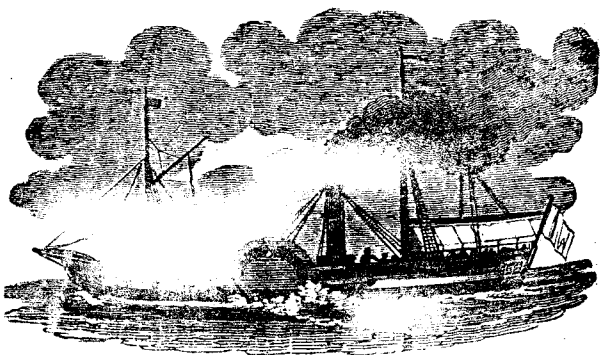
Le dépôt est chez M. Brachet, aux Brotteaux.

(10087 7 G)

DÉPURATIF DU SANG.

L'extract de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n° 31, maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et rétablit la santé. Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13.



(10093 7) PAQUEBOTS A VAPEUR DU RHONE.

Départs à 5 heures du matin, de la chaussée Perrache.

Dimanche, directement pour Marseille.

Mardi et jeudi, pour Avignon, en 12 heures.

S'adresser aux bureaux de la compagnie, quai de Retz, n° 42.

Bourse de Lyon. — 15 mai 1852.

Circ p. 0/0 au comptant, jous. du 22 mars.	96f 25 96f 50.
— — — — — fin courant.	96f 30.
Trois p. 0/0 au comptant, jous. du 22 déc.	69f.
— — — — — fin courant.	69f 10 5 69f 68f 90 85 80 75 70.
Rente piémontaise 5 p. 0/0 jous. du 31 déc.	

Cours des Marchandises.

316 disp. et fin du mois	200 f.
courant	"
décembre.	"
Bordeaux.	"



Anselme Petetin.

Lyon, imprimerie de BAUNET, Grand rue Mercière, n° 44.